Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.
type de toiture		max.	min.	max.

surface du lot / de l'îlot [ares]
surface constructible brute [m²]
type et nombre de logements
nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions
hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP 20,41 a
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamlial
- x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal 0,76 a

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (100%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espaces vert privé
- EVP espaces vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage pour piétons
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires:

- x recul de la construction
- zone de transition à céder à la commune: concept d'aménagement - matériaux, etc... à définir dans le projet d'exécution et dans la convention
- x côte à titre indicatif
- regard de visite
- CP car-port
- construction à démolir
- aire d'enlèvement des poubelles

PLAN DES PRESCRIPTIONS - MODIFIÉ 10.04.2014 SUITE AVIS.DWG - 22.04.2014 - A3 - Echelle 1:500

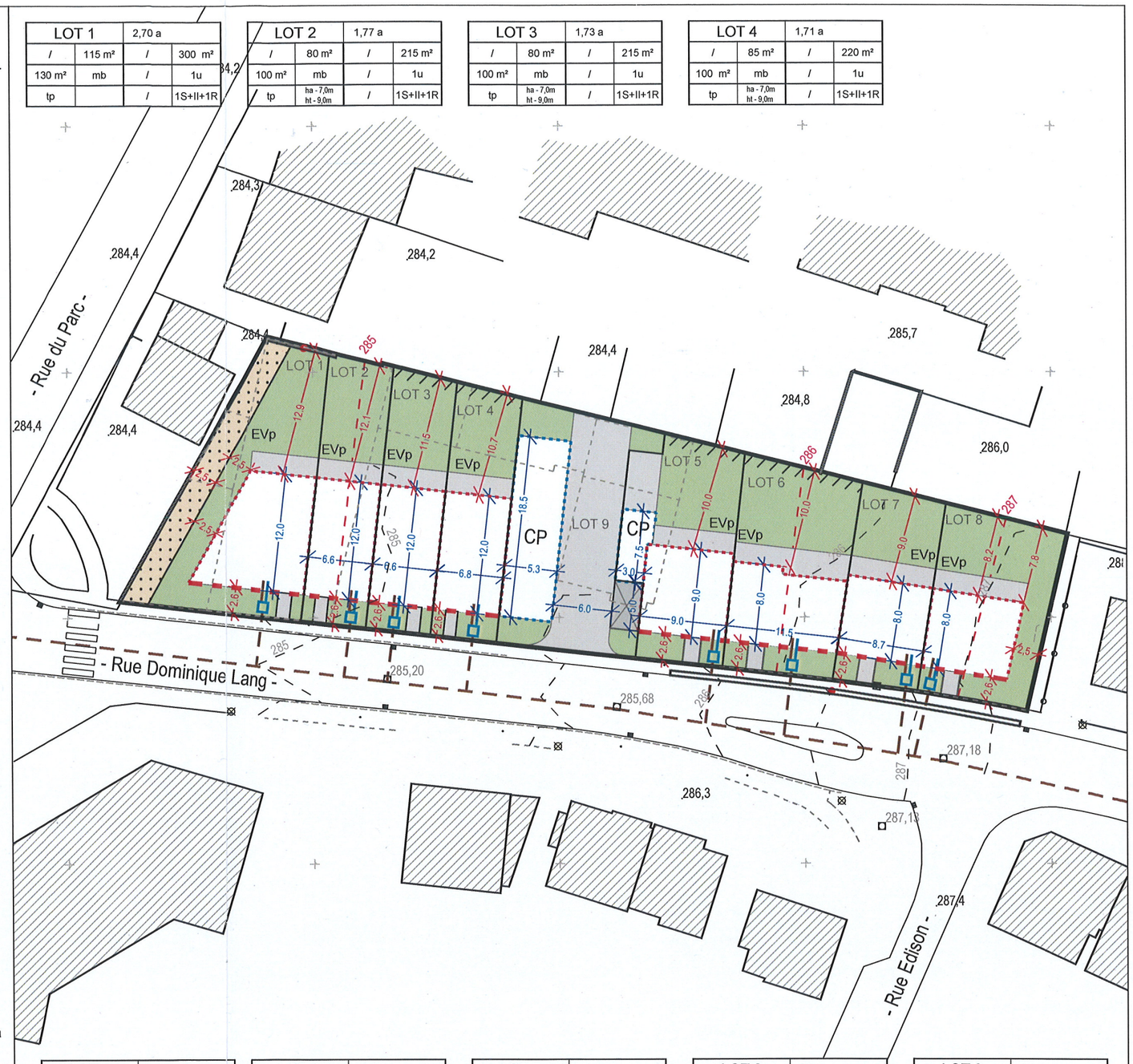

LOT 5	2,35 a		
/	105 m²	/	215 m²
145 m²	mb	/	1u
tp	ha - 7,0m ht - 9,0m	/	1S+II+1R

LOT 6	2,46 a		
/	90 m²	/	240 m²
125 m²	mb	/	1u
tp	ha - 7,0m ht - 9,0m	/	1S+II+1R

LOT 7	1,70 a		
/	70 m²	/	190 m²
95 m²	mb	/	1u
tp	ha - 7,0m ht - 9,0m	/	1S+II+1R

LOT 8	2,21 a		
/	75 m²	/	200 m²
100 m²	mb	/	1u
tp	ha - 7,0m ht - 9,0m	/	1S+II+1R

LOT 9	3,02 a		
/	/	/	/
260 m²	/	/	/
/	/	/	/

Référence: 16912/60c
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 29.07.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Fond de plan: Levé topographique 21.11.2011
BEST-TOPO Sàrl L-2513 Sennigerberg

Construction d'un ensemble de
- 9 maisons unifamiliales
Rue Domique Lang à Dudelange

- Maître d'Ouvrage :
CONSORTS WEIRICH
139, avenue de la Liberté L-4602 Niedercorn
- Architecte :
@ deux, sa bureau d'architecture
Fabrice COLIN, Architecte DPLG
2, rue de la Source L-5470 WELLENSTEIN
Tel. 52 54 12
Fax. 26 66 03 68
Email : adeux@pt.lu

PLAN D' AMENAGEMENT PARTICULIER

Plan des prescriptions

INDICE	DATE	MODIFICATION

Date: 18.04.2013
Echelle: 1/500
modifié 10.04.2014

PAP

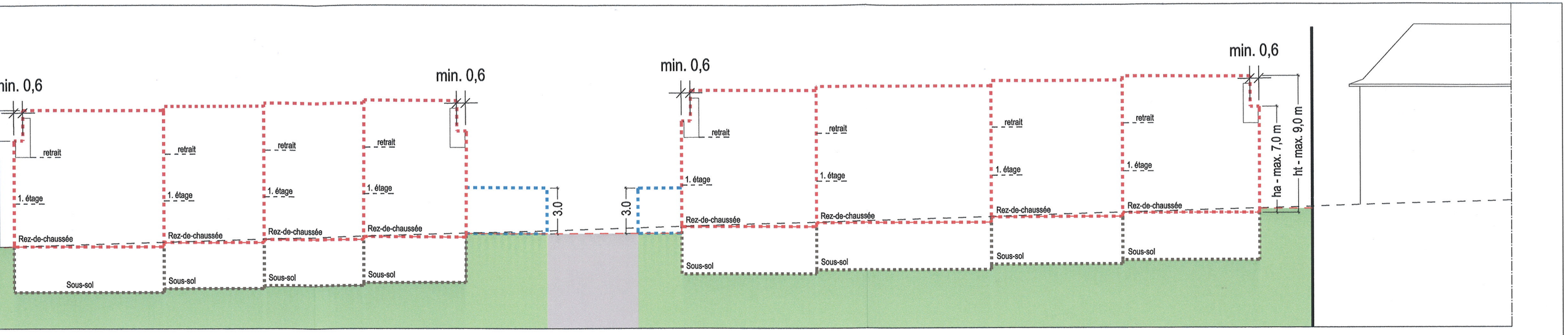

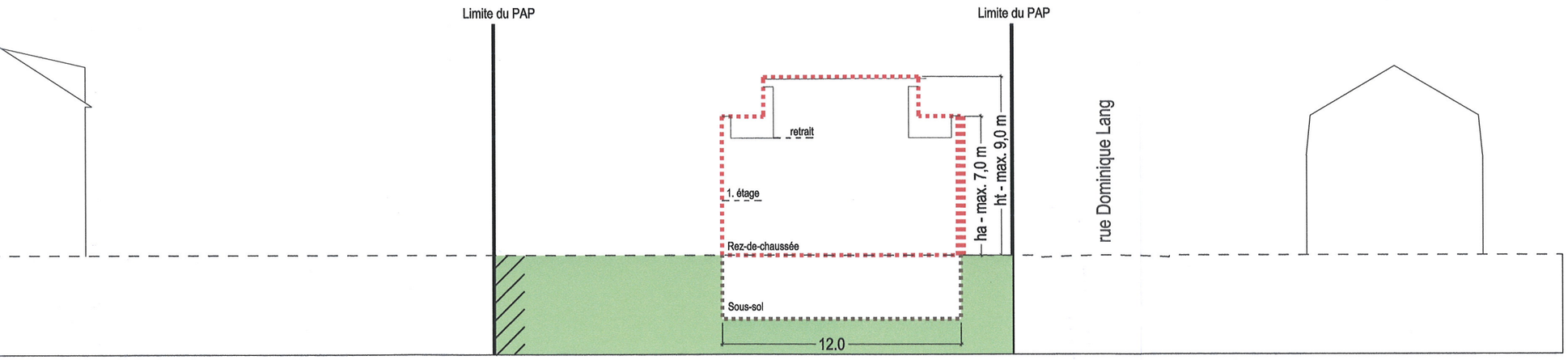

profondeur de 12,00 mètres pour les lots 1 à 4
9,00 mètres pour le lot 5
8,00 mètres pour les lots 6 à 8

Fond de plan: *Levé topographique 21.11.2011*
BEST-TOPO Sàrl L-2513 Sennigerberg

Référence: 16.912/60C
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 23.07.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

@deux sa

Construction d'un ensemble de
- 9 maisons unifamiliales

Rue Domique Lang à Dudelange

- Maître d'Ouvrage :
CONSORTS WEIRICH
139, avenue de la Liberté L-4602 Niedercorn
- Architecte :
@ deux sa bureau d'architecture
Fabrice COLIN, Architecte DPLG
2, rue de la Souce L-5470 WELLENSTEIN
Tel. 52 54 12
Fax. 26 66 03 68
Email : adeux@pt.lu

PLAN D' AMENAGEMENT PARTICULIER

Coupes schématiques

INDICE	DATE	MODIFICATION

Date: 18.04.2013
Echelle:1/250-1000
modifié 10.04.2014

PAP

Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m²]
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions		hauteur des constructions [m]			

surface du lot / de l'îlot [ares]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP 20,41 a

délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

terrain existant

terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III, ... nombre de niveaux pleins

+1,2,...R nombre d'étages en retrait

+1,2,...C nombre de niveaux sous combles

+1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

hc-x hauteur à la corniche de x mètres

ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres

hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

oc constructions en ordre contigu

onc constructions en ordre non contigu

x-mi x maisons isolées

x-mj x maisons jumelées

x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

x-u x logements de type unifamilial

x-b x logements de type bifamlial

x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:

tp toiture plate

tx (y%-z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison

orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé

limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé

alignement obligatoire pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour dépendances

limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

lot projeté

îlot projeté

terrains cédés au domaine public communal 0,76 a

Degré de mixité des fonctions

min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction

x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction

100% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

EVp espaces vert privé

EVP espaces vert public

ADJ aire de jeux

espace extérieur pouvant être scellé

voie de circulation motorisée

espace pouvant être dédié au stationnement

chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne

voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver

haie projeté / haie à conserver

muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique

servitude écologique

servitude de passage pour piétons

élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales

canalisation pour eaux pluviales

canalisation pour eaux usées

fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires:

recul de la construction

zone de transition à céder à la commune: concept d'aménagement - matériaux, etc... à définir dans le projet d'exécution et dans le projet d'exécution et dans la convention

côte à titre indicatif

regard de visite

CP car-port

construction à démolir

aire d'enlèvement des poubelles

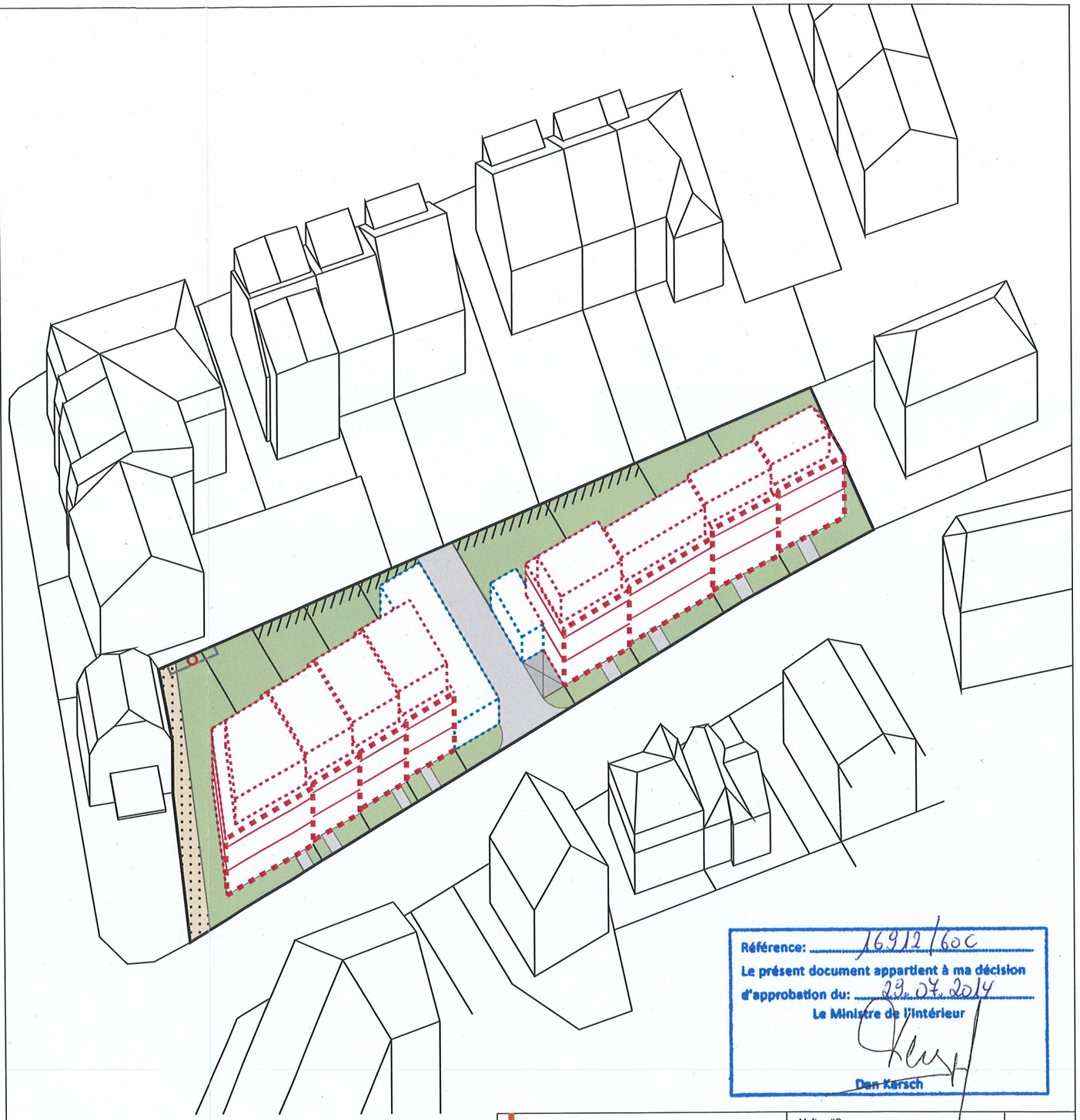

Référence: 16912/60C

Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 29.07.2014

Le Ministre de l'intérieur

Dan Kersch

@deux sa

Construction d'un ensemble de
- 9 maisons unifamiliales

Rue Domique Lang à Dudelange

- Maître d'Ouvrage : CONSORTS WEIRICH, 139, avenue de la Liberté L-4602 Niedercorn
- Architecte : @ deux sa bureau d'architecture, Fabrice COLIN, Architecte DPLG, 2, rue de la Source L-5470 WELLENSTEIN

Tel. 52 54 12
Fax. 26 66 03 68
Email : adeux@pt.lu

PLAN D' AMENAGEMENT PARTICULIER

Plan de l'axonométrie

INDICE	DATE	MODIFICATION

Date: 18.04.2013
Sans échelle
modifié 10.04.2014

PAP

Fond de plan: Levé topographique 21.11.2011
BEST-TOPO Sàrl L-2513 Sennigerberg

AXONOMETRIE - MODIFIE 10.04.2014 SUITE AVIS.DWG - 22.04.2014 - A3 - Echelle 1:500